



Du 13 au 20 mars 2027

TOUT COMPRIS : pension complète + forfait.

Ski sur glacier

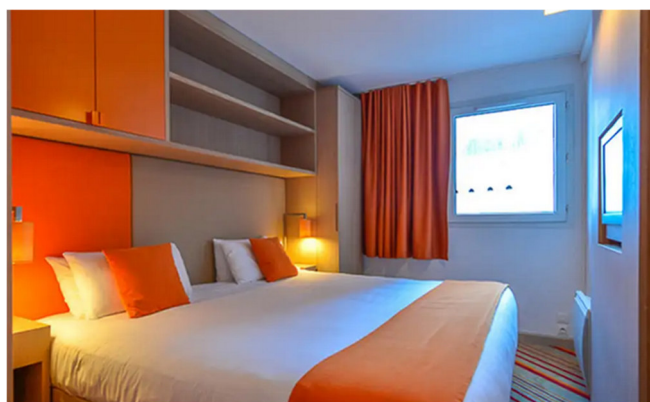
Station d'exception, située au cœur du massif des Écrins, dans l'Oisans, idéale tant pour les débutants que pour les amoureux de nouvelles glisses, la station des 2 Alpes bénéficie d'une neige naturelle toute la saison grâce à son glacier. A 3600 m, c'est l'un des domaines skiables les plus hauts d'Europe !

Avec ses 220 km de pistes balisées de tous niveaux, le domaine s'étend sur plusieurs versants, offrant des panoramas à couper le souffle, et permettant de profiter de dénivelés exceptionnels... Côté détente, on retrouve piscine, patinoire, espaces bien-être et un large choix d'activités : parapente, escalade sur glace, ... De quoi varier les plaisirs entre sensations et relaxation.

Le forfait 6 jours offre un accès illimité au domaine des 2 Alpes dont 1 journée dans chacun des domaines de la Grande Galaxie : Serre Chevalier, Montgenèvre, l'Alpe d'Huez et Puy St-Vincent.

HÉBERGEMENT : Village club du Soleil ZAC Le Clos des Fonds

38860 Les Deux Alpes 04.76.79.76.40



Chambres 2 à 4 lits, toutes équipées de douche, télévision, téléphone, sèche-cheveux, coffre-fort et de l'accès Wifi.

Linge de toilette fourni et lits faits à l'arrivée avec ménage une fois par semaine.

Restauration sous forme de buffets à volonté, chaud et froid, grillades, salades composées, avec vin compris.

Terrasse panoramique et bar.

Possibilité de panier repas à emporter le midi.



ANIMATION :



Sorties raquettes accompagnées, prêt du matériel inclus, sauna, jeux de société à disposition, jeux apéro, soirées, spectacles...

INFORMATIONS DIVERSES :

Chambre disponible à partir de 17h le jour de l'arrivée, samedi 13 mars 2027 jusqu'à 10h le jour du départ samedi 20 mars 2027.

Points d'arrivées les plus proches : Gare SNCF de Grenoble puis correspondance autocar jusqu'à la station des 2 Alpes.

Lignes régulières compagnie TRANSALTITUDE arrêt Mont de Lans Les 2 alpes Point Info/Maison médicale

Au même arrêt récupérer la ligne 2, puis s'arrêter à l'arrêt « Village 1800 » sur le haut de la station. Descendre à l'arrêt n°20 « Village 1800 » situé devant l'établissement.

Pour les personnes venant en voiture, le stationnement est réglementé dans la station. Parking payant de 40 à 80 Euros la semaine (voir « Guide pratique stationnement – Hiver 2025/2026 » page 3).

Dans le village de Mont-de-Lans, stationnement gratuit mais peu de places. Ensuite possibilité de rejoindre la station via les navettes gratuites.



TARIF : 810 €

Inscription à faire avant le 20 octobre 2026

Contacts : agnes.alex12@orange.fr et vernheskarine@gmail.com

Acompte de 310 € à l'inscription

Solde à régler avant le 6 FÉVRIER 2027

La section TCMS Ski & Montagne ne prend pas d'assurance annulation. En cas d'annulation du séjour par le participant n'ayant pas pris l'option assurance individuelle ci-dessous, le remboursement total ou partie ne sera possible qu'en fonction des frais payés par la section à l'organisme de voyage et de la date à laquelle les organisatrices (Agnès ou Karine) ont été informées de cette annulation.

En option : Assurance annulation rapatriement : +35€ par personne (nominative et facultative)

Tarification

Délibérée lors du Conseil Municipal du 8 octobre 2024

TARIFS DES STATIONNEMENTS DES PARKINGS EN OUVRAGES ET ENCLOS*

Stationnement payant du 1^{er} décembre 2025 au 30 avril 2026
Gratuité fixée à 1 heure tous les jours

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRIS (TTC - TVA 20%)	
	Parking de l'Alpe de Venosc (ouvrage)	Parking des Glaciers (enclot)
Jusqu'à 1h	GRATUIT	GRATUIT
1h à 2h	4,00 €	1,50 €
2h à 3h	8,00 €	3,00 €
3h à 4h	12,00 €	4,50 €
4h à 5h	16,00 €	6,00 €
5h à 6h	20,00 €	7,50 €
6h à 7h	24,00 €	9,00 €
7h à 8h	28,00 €	10,50 €
8h à 9h	32,00 €	12,00 €
9h à 10h	36,00 €	13,50 €
10h à 11h	40,00 €	15,00 €
Journée	40,00 €	15,00 €
Semaine	150,00 €	40,00 €
Abonnement saison	460,00 €	
Année	500,00 €	
Coût carte d'abonnement	10,00 €	

* Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) déductible pour les professionnels

Accessibilité des parkings

Parking de la Passerelle :
gratuit pour les bus, règlement par horodateur sur place pour les camping-cars.

Parking des Glaciers :
achat à la borne sur place, pas de possibilité de réservation.

Parking de l'Alpe de Venosc (couvert) :
achat à la borne sur place.

TARIFS DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS

Zone payante du 1^{er} janvier au 31 décembre
Occupation limitée à 2 semaines consécutives.
Pas de réservation possible : 20 places en saison hivernale et 60 en saison estivale.

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRIS (TTC - TVA 20%)
1 jour	18,00 €
2 jours	33,00 €
3 jours	48,00 €
4 jours	66,00 €
5 jours	81,00 €
6 jours	96,00 €
7 jours	110,00 €
Forfait post-stationnement	110,00 €

Ne pas stationner sur la voie publique.

Informations générales

Résidents particuliers :

- Tarif préférentiel pour un abonnement dans la zone d'habitation.
- Possibilité d'opter pour une zone périphérique si le logement est hors zone payante.

Professionnels et salariés (résidents ou non) :

- Abonnement dans la zone d'activité professionnelle.
- Les résidents doivent choisir entre leur zone d'habitation ou de travail (non cumulables).

Professionnels mobiles (résidents ou non) :

- Abonnement toutes zones pour les activités nécessitant des déplacements fréquents.

- Les codes APE/NAF éligibles sont consultables sur le site de la mairie.

CONDITIONS DE GRATUITÉ

- 30 min gratuites par jour (1 h le samedi).
- Places arrêt minute : 30 min max.
- Stationnement gratuit dans les villages et hameaux.
- Gratuit pour les titulaires de carte CM/PMR.
- Gratuité pour les véhicules de service public, sécurité, secours et urgence.
- Professionnels de santé et d'action sociale éligibles (codes APE/NAF sur le site de la Mairie).

Bons plans

- Le parking des Glaciers offre un tarif plus avantageux à la semaine.
- Vous pouvez stationner dans les zones périphériques et rejoindre le centre station via les navettes gratuites.
- Les horaires et arrêts des navettes sont accessibles via ce QR code :



Google Play



App Store

Guide Pratique STATIONNEMENT

Hiver 2025/2026

Commune les 2 alpes
Mairie de Lann - Venosc



La Loi d'orientation des mobilités (LOM), adoptée en 2019, réforme en profondeur les politiques publiques de transport. Elle s'articule autour de quatre axes :

- Améliorer les transports du quotidien avec des solutions plus accessibles et efficaces.
- Accélérer la transition écologique via les mobilités douces et les infrastructures adaptées.
- Renforcer la gouvernance locale, avec davantage de responsabilités pour les collectivités.
- Encourager l'innovation, notamment par les services numériques de mobilité.

Depuis 2019, le cadre réglementaire a évolué et la nouvelle équipe municipale a choisi de se saisir du sujet pour rattraper le retard.

Attentes et bénéfices pour le territoire :

- Mise en conformité avec la LOM (ex : développement de pistes cyclables).
- Réduction de l'usage de la voiture, cohérente avec les enjeux écologiques.
- Amélioration de l'attractivité du centre-station, pensé pour les mobilités douces (navettes, piétons, cycles).
- Nouvelle source de revenus pour financer la transition, sans hausse des impôts locaux.

Zones de Stationnement



2 zones tarifaires
■ Zone cœur de station
■ Zone périphérique

3 zones de résidence
■ Périphérie 1 - Entrée de station
■ Cœur de station
■ Périphérie 2 - Fin de station

+ D'INFOS

Comment souscrire à un abonnement ?
Plus d'infos en flashant ce QR Code !



ZONE PAYANTE DE 8H À 19H DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025 AU 30 AVRIL 2026

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRIS (TTC - TVA 20%)	
	Zone cœur de station	Zones périphériques
Jusqu'à 30 min du dimanche au vendredi et 1h le samedi	GRATUIT	GRATUIT
30 min à 1h	3,00 €	2,00 €
1h à 2h	6,00 €	4,00 €
2h à 3h	9,00 €	6,00 €
3h à 4h	12,00 €	8,00 €
4h à 5h	15,00 €	10,00 €
5h à 6h	18,00 €	12,00 €
6h à 7h	21,00 €	14,00 €
7h à 8h	23,00 €	16,00 €
8h à 9h	26,00 €	18,00 €
9h à 10h	28,00 €	21,00 €
Journée	30,00 €	25,00 €
Semaine	100,00 €	80,00 €
Forfait post-stationnement	30,00 €	25,00 €

* Les modalités de stationnement sont définies dans le règlement de stationnement public.

ABONNEMENTS DES STATIONNEMENTS DE VOIRIE*

DÉSIGNATION		TARIFS TOUTES TAXES COMPRIS (TTC - TVA 20%)	
		Zone cœur de station zone unique	Zones périphériques une des deux zones
► Particuliers ► Professionnels ► Salariés résidents zone de stationnement selon le lieu d'habitation ou d'activité professionnelle	Mois	35,00 €	25,00 €
	Saison hiver	120,00 €	100,00 €
	Année	150,00 €	120,00 €
► Professionnels ► Salariés non-résidents zone de stationnement selon le lieu d'activité professionnelle	Mois	45,00 €	35,00 €
	Saison hiver	150,00 €	120,00 €
	Année	180,00 €	140,00 €
► Professionnels mobiles résidents Abonnement toutes zones	Année	390,00 €	
	Samedi saison hiver	80,00 €	
	Samedi année	100,00 €	
► Professionnels mobiles non-résidents Abonnement toutes zones	Année	460,00 €	
	Samedi saison hiver	95,00 €	
	Samedi année	120,00 €	
Gratuités	Personnes à mobilité réduite (PMR)		
	Professionnels de santé et d'action sociale [en intervention]		
	Missions de service public, de sécurité, de secours et d'urgence		

* Les modalités et les zones de stationnement sont définies dans le règlement de stationnement public.